

AZOUZI Amar
MCF, Université de Jendouba, Tunisie.

Le contexte, les mots et le sens ou de la définition au discours dictionnaire

"Ainsi, le dictionnaire participe des discours sociaux, culturels, politiques d'une époque ou d'un milieu, en synchronie avec eux. C'est ce qui fait sa persuasion : il est accepté comme disant le vrai du sens parce qu'il participe de la doxa et non du discours scientifique, parce qu'il est fait d'interdiscursivité." (Mazière 2005 : 118)

Résumé

Le lien entre discours, contexte et dénominations que constituent les entrées qui réfèrent à l'Arabe et/ou le Musulman dans les dictionnaires, peut-être perçu comme évident pour les uns, non pertinent pour d'autres. S'agissant d'éléments extralinguistiques, le contexte a un rôle déterminant dans la saisie du sens aussi bien des dénominations analysées que du discours dictionnaire qui les véhicule.

Mots clés

Contexte, dénomination, discours, référence, sens

Introduction

La présence des dénominations qui réfèrent à l'Arabe/musulman dans la langue française coïncide avec l'émergence de cette même langue. Historique-

ment, la langue française s'est développée en parallèle avec les rapports entre les deux mondes que sont l'Occident chrétien et l'Orient musulman, rapports qui ont évolué en dents de scie. En effet, une lecture de la Chanson de Roland, par exemple, nous révèle que le nombre d'occurrences du mot païens atteste que la lutte contre les Sarrasins s'inscrit dans une logique religieuse, le combat séculaire contre le paganisme mené par l'occident chrétien. Le discours religieux, et par la même socioculturel, combattait, rejetait et refusait cet autre qu'est l'Arabe. L'exclusion de l'autre que celui-ci constituait était à la fois sociale, intellectuelle et surtout religieuse. Et cela se reproduit dans les dictionnaires de langue

Voulant interroger les dictionnaires de langue française, nous découvrons que les stéréotypes et les formations discursives constituent le fond des définitions du mot Arabe et des mots coréférents.

Par ailleurs l'étymologie des mots constituant le champ de notre étude nous renvoie à des dates antérieures aux premiers dictionnaires de langue française. Il s'agit des mots Arabe (du latin *arabus*), fin du XI^e siècle ; sarrasin, païen (1080), auxquels s'ajoutent les mots mahométan (XVII^e s.), musulman (XVI^e s.), maure (XVII^e s.) et turc (XVII^e s.).

Pourquoi les mots retenus ont-ils pris du temps pour entrer dans une langue telle que le français ? Comment expliquer le silence des premiers dictionnaires ? Quel rôle le contexte conflictuel a-t-il joué dans les définitions de ces mots répertoriés par les dictionnaires à travers les siècles ? Enfin par quoi

s'expliquent les confusions et les amalgames affectant les dénominations et les référents ?

1. Le discours et son contexte

Le discours ne se limite pas à l'énoncé mais renvoie à tous les éléments qui participent à la production de celui-ci, en l'occurrence celui qui le produit, son vis-à-vis et son cadre.

Le terme discours renvoie aux manifestations concrètes du langage, et implique donc une prise en considération du locuteur, du référent et de la situation de communication. (Béal 2001 : 168-169)

Cependant, il est à préciser que le contexte dans lequel tout discours est obligatoirement produit ne constitue pas un simple cadre pour l'énoncé produit. Le rapport entre le discours, tout discours, est si étroit que la saisie du sens de celui-ci est en corrélation étroite avec le premier.

Le discours n'intervient pas dans un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre, un décor ; en fait, il n'y a de discours que contextualisé : on ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte. En outre, le discours contribue à définir son contexte et peut le modifier en cours d'énonciation. (Maingueneau 2002 : 189)

Par ailleurs, le contexte défini comme "l'enquête sur les relations entre, d'une part, un événement représenté par un segment de discours situé, focalisé dans l'attention des participants à un échange, et pris en compte dans le travail de recherche et, d'autre part, un domaine d'action plus vaste." (Bonu, 2001 : 62) exige, dans une perspective actuelle, qu'il soit pris en compte

dans l'entreprise consistant à interpréter tout énoncé, la définition du dictionnaire comprise.

Dans une perspective discursive, la saisie du sens de l'énoncé fait appel à des éléments extralinguistiques que l'analyste ne doit aucunement occulter dans son entreprise qu'est la quête du sens.

Le contexte joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des énoncés, en ce qui concerne les activités de production aussi bien que d'interprétation (résolution de certaines ambiguïtés, décryptage des sous-entendus et autres valeurs indirectes, activation et inhibition de certains traits de sens, intervention dans les processus d'enchaînement monologal ou dialogal). Catherine Kerbrat Orecchioni, 2002 :135-136)

Le rapport entre la définition du dictionnaire, cet énoncé produit dans un contexte socioculturel bien déterminé, nous autorise à chercher le sens des mots-entrées d'un côté, en tant qu'énoncé lexical et en tant qu'un discours tenu par un locuteur déterminé.

1.1. Dénominations et discours dictionnaire

Si nous partons des définitions usuelles de la notion de discours telle que définie dans les références, nous pouvons soutenir que la définition du dictionnaire, produite à un moment donné, dans un lieu donné, par quelqu'un (individu ou groupe) pour un public donné (présent ou à venir), est un discours qui demande à être étudié en tant que tel. Les dictionnaires - nous nous limitons à ceux de langue- sont en effet le produit d'une société et d'une époque données. Ils n'échappent pas ainsi aux représentations partagées dont ils se chargent de transmettre. Il s'agit bel et bien

d'un discours dans lequel sont enregistrés les sens mémorisés.

"Le dictionnaire de langue est le lieu d'enregistrement des sens communément admis par une société à un moment donné de son histoire." (M.-A. Paveau, 2006 : 34, note 19)

Les définitions des dénominations l'Arabe, le mahométan, le Musulman, le Maure, le sarrasin et le Turc constituent dans les différents dictionnaires de langue des discours produits souvent sous la prégnance de la doxa. Il y a cependant le cas du silence du dictionnaire, quand celui-ci ne répertorie pas tel ou tel mot. S'agit-il, dans ce cas, d'un choix délibéré ?

1.2. Le silence des dictionnaires

S'il est attesté que le premier dictionnaire de langue française n'était pas essentiellement français, mais français-latin, donc un dictionnaire qui répertorie les mots latins et leurs équivalents français et vice-versa, cela ne nous empêche pas de penser que les dénominations de l'Arabe, ainsi que des mots coréférents, de par leurs étymologies, devaient y figurer.

Paradoxalement le premier dictionnaire¹ ne fait état d'aucune des dénominations relevées dans la Chanson de Roland, par exemple. Nous ne pouvons alors que nous interroger sur cette absence sémantique, cette évacuation de l'Arabe et les entrées co-occurentes dans le premier dictionnaire.

Au départ, il y a l'indicible absolu, barré, refoulé, vérité qui ne parvient au sujet sous aucune forme et qui n'a même pas lieu d'être nié. L'emprise du prédis-

¹ *Dictionnaire* de Robert Estienne.

cours¹ est tel que l'ennemi, tel qu'il est, figurant dans la conscience individuelle de chaque locuteur, ne doit d'aucune manière, être nommée, désignée. Une manière de dire son mépris de l'autre et d'adhérer à la représentation de la doxa déjà en place. La langue répond aux besoins de ceux qui l'utilisent.

La dénégation est le moyen de nier l'autre à soi-même. La représentation n'est plus refoulée ; elle parvient à la conscience, mais dite sous une forme niée, ou celle du déni, elle est dénigrée, non acceptée pour ce qu'elle est et (re)produite par le sujet lui-même. L'autre, rejeté, nié dans le premier dictionnaire d'une langue qui se met en place est un déni de la réalité que la langue est censée dire.

La prégnance du contexte religieux et social est manifeste dans les définitions des mots figurant dans le dictionnaire.

1.3. D'une absence de dénomination comme déni de réalité

Nous retenons en premier lieu l'absence de quelques dénominations dans des dictionnaires ou dans d'autres, absence que nous considérons comme acte discursif par lequel l'autre est nié. Ne pas nommer l'Autre c'est ne pas reconnaître celui-ci tel qu'il est, c'est nier son existence linguistique. Nier l'existence de l'autre même au niveau de la langue est le reflet d'un discours qui rejette et ne reconnaît pas l'autre. L'autre ne doit pas figurer dans le dictionnaire bien qu'il soit présent dans d'autres genres de discours, dans la conscience, aussi bien collective qu'individuelle.

¹ Notion que nous empruntons à Marie-Anne Paveau, 2006.

1.4. L'éloquence des silences

Si la linguistique a pour objet les observables langagiers, l'analyse du discours nous offre la possibilité d'étudier, quand il le faut, l'absence de ces mêmes observables. Il s'agit en fait de ce que Paul Siblot appelle le " sens par défaut "

Le linguiste [...] ne saurait en effet ignorer le référent. Le principe de la praxématique postulant une étroite relation entre praxis sociale et pratiques langagières conduit à poser l'hypothèse que le décalage entre la réalité des motifs et le masque de leur mise en discours ne peut pas ne pas entraîner de contradictions au sein même du texte. (Siblot 1994 : 9)

Dans cette perspective nous allons nous appliquer à montrer, en veillant à rester dans un champ d'étude proprement linguistique, que cette absence n'est pas fortuite.

C'est là que l'appel à l'extralinguistique, aux conditions de production du discours pour élucider l'indicible, le non-dit et les raisons qui y président est essentiel.

On peut cependant rechercher des indices de ces mutismes à l'intérieur du champ d'étude propre de la linguistique : confrontation à d'autres textes de la même formation discursive, repérage des intertextualités ou des marques formelles de vides, d'absence dans le texte même. (Siblot 1994 : 18)

C'est dans un cadre socio-historique que s'inscrit cette volonté linguistique d'évacuer l'Arabe du premier dictionnaire de langue française. Or nous savons très bien qu'"On pourrait multiplier les attestations relevées dans le contexte historique pour corroborer cette approche de l'implicite." (Siblot, 1994 : 23). Les témoi-

gnages attestant la présence de l'Arabe d'une manière ou d'une autre dans une formation discursive liée à l'arabo-musulman du Moyen âge ne manquent certainement pas. Les dictionnaires de langue française ont toujours recours à ce moyen pour écarter l'autre du champ lexicographie.

1.5. Le contexte religieux et socioculturel

C'est donc bien dans l'indicible que le discours dictionnaire fait fondamentalement sens. Ce sens est à rechercher dans le contexte de l'époque, un contexte marqué par des conflits incessants dont les plus marquants ne sont autres que les Croisades. Cela présuppose que "la détermination du discours (se fait) par son extérieur" (Maldidier, 1993 : 2) et nous pouvons enchaîner avec Denise Maldidier et affirmer que le discours du dictionnaire est dès lors considéré " comme lieu où se noue le rapport entre la langue et l'Histoire." (Maldidier, 1993 : 3).

Le déni de l'Arabe dans les premiers dictionnaires n'est ni un oubli ni un hasard mais une volonté des concepteurs d'ignorer, de faire taire, celui que la société rejette, refuse et condamne parce qu'il est à l'origine de tous les maux. N'est-il pas le païen, l'ennemi, l'hérétique, etc.? Le déni de l'autre est un acte discursif que la postérité confirmera, en continuant à ignorer, des siècles durant, des ethnies et des minorités que la doxa rejette d'une manière ou d'une autre.

Nous postulons donc que c'est la prégnance du contexte qui a fait que les deux versions du Dictionnaire françois-latin contenant les motz et les manieres de parler françois tournez en latin de Robert Estienne,

1539 et 1542, ne rendent pas compte de la réalité linguistique relative à l'Arabe et ne font pas figurer les dénominations qui y réfèrent d'une manière ou d'une autre. La seule entrée qui figure dans les deux dictionnaires est Alcoran défini comme : "vault autant a dire comme vray loy.". Cette définition sera reprise telle qu'elle par des dictionnaires postérieurs même si "[...] la nécessité d'un nouveau dictionnaire n'apparaîtrait pas évidente s'il ne devait innover sur ceux qui existent." (Nouveau Petit Robert, 2008 : Préface).

2. Définition, référent et contexte

Les définitions des dénominations faisant l'objet de nos investigations sont souvent marquées. Elles réfèrent à l'Arabe/musulman telle qu'il figurait à l'époque des conflits qui ont opposé les deux mondes, le chrétien et le musulman. Le référent est ainsi défini en fonction du contexte - cadre de la définition, cadre du discours-. La définition du dictionnaire ne peut être comprise qu'en fonction du référent et du contexte de (re)production des énoncés. La définition ne porte pas sur le sens du mot-entrée mais sur les traits définitionnels du référent, traits que la communauté n'acceptent aucunement et que les dictionnaires reprennent et confirment. De quels traits définitionnels s'agit-il ?

2.1. La cupidité, le brigandage et le vol

Les définitions proposées par les dictionnaires sont essentiellement connotatives faisant établir un lien étroit entre le contexte, le référent et la référence.

La relation qui unit une expression linguistique au « quelque chose » qu'elle exprime est communément

appelée référence et le « quelque chose » son référent. (Kleiber, 1997 : 9)

Au XVI^e siècle, les péjorations (re)produites portent sur la cupidité, le vol et le brigandage. Il s'agit de défauts étroitement liés à la conjoncture socio-économique de l'Occident chrétien. Le brigandage et la cupidité sont certes condamnés aussi bien par l'église que par la société. Les définitions qui mettent l'accent sur ces propriétés attribuées à l'Arabe plaident en faveur d'un rejet social de celui-ci. La linguistique, ici le discours dictionnaire, s'inscrit dans le mode de pensée de la doxa. Les mêmes péjorations sont véhiculées par tous les dictionnaires du XVI^e siècle ainsi que ceux qui leur sont postérieurs.

ARABE. Homme avide d'argent. – Par ses rapines et rançonnements, il avait amassé de grandes richesses... Et de vray, il ne se trouva jamais un tel Arabe. (Huguet).

Un siècle plus tard, au XVII^e siècle, le dictionnaire de Gilles Ménage, *Les Origines de la Langue François*e, qualifie l'Arabe d'avare et de larron. Le recours à ces deux adjectifs fait appel à la mémoire collective. La société refuse, rejette et condamne ces défauts dont elle a souffert des siècles durant. Le poids de la doxa dans la définition du dictionnaire a son poids. A ces défauts s'ajoute celui de la maltraitance, et surtout quand il s'agit de la maltraitance des pèlerins. Ainsi donc, registre social et registre religieux se trouvent mêlés, l'objectif étant de (re)produire et faire pérenniser une image négative de l'autre, en l'occurrence l'arabe, ainsi dénommé, dans un outil aussi pédagogique que le dictionnaire.

ARABE. Arabe pour dire un exacteur avare. Je croy que ce mot est venu des Pèlerins qui voyageoient en la terre sainte, à cause du mauvais traitement qu'ils recevoient des Arabes. Les Anciens ont dit mesme un Arabe pour dire un larron. (Gilles Ménage)

Discours socio-économique et discours religieux se croisent pour jeter l'anathème sur celui qui porte atteinte aux valeurs de la communauté. Au début, une équivalence est établie entre Arabe et exacteur avare. Le qualificatif exacteur "celui qui extorque de l'argent" est appuyé par l'adjectif avare. Il s'agit en fait de deux défauts majeurs, condamnés aussi bien par l'église que par la société. Le contexte, marqué par une instabilité permanente, des guerres incessantes, les méfaits des commerçants et des monopoles, favorise une haine sociale à l'encontre de ceux qui en sont les instigateurs. Les définitions des dénominations qui réfèrent à l'Arabe s'inscrivent dans cet état d'esprit.

2.2. Dénominations et péjorations

Ces défauts s'étendent à une autre dénomination, les Sarrasins. Ainsi, l'idée de Kleiber se trouve-t-elle confirmée.

Nous ne pouvons pas dire le monde tel qu'il est en soi, mais seulement tel qu'il est ou paraît être pour nous. (Kleiber, 1997 : 12)

En effet, quand le mot "sarrasin" est introduit dans la langue, il n'a pas le sens moderne d'orientaux. Les premiers dictionnaires recourent à l'histoire et au pré-construit idéologique pour délimiter le sens du mot quitte à sacrifier les traits lexicographiques et sémantiques.

Le Dictionnaire de Ménage présente dans un premier temps l'étymologie latine du mot "saraceni". Par la suite, il donne à lire différents points de vue sur l'origine historique et sociale des sarrasins en citant des auteurs ecclésiastes comme Hermias Sozomène.

Paradoxalement, le dictionnaire introduit une étymologie lexicographique, suite à une corruption dérivationnelle, qui n'a rien à voir avec le lexique, même si le dictionnaire se base sur des auteurs antérieurs : " le mot Saraceni vient de l'arabe Sarik¹, qui signifie un voleur, et qui est formé du verbe Saraka, qui signifie furari ; & que ce nom fut donné aux Sarazins à cause des voleries et des brigandages qu'ils exerçoient."

Là aussi, la prégnance du discours de la doxa est manifeste, le recours au préconstruit et au prêt à penser marquent la définition. Le dictionnaire répond à une attente d'un public particulier, dans un contexte particulier.

Les deux traits définitionnels de l'Arabe, déjà retenus dans le dictionnaire, vol et brigandage, s'appliquent aussi aux Sarrasins. La définition basée sur un faux étymon donne lieu à un point de vue idéologique produit d'un discours social rejetant l'autre, en l'occurrence le sarrasin, l'arabe ou le musulman. Peu importe la dénomination, l'autre est ainsi systématiquement refusé, rejeté. L'anathème contre lui est lancé et le verdict est sans appel.

¹ La confusion de l'orthographe des mots Shark (Orient) et Sarik (voleur). Ladite confusion est-elle pour autant innocente ?

2.3. Les temps changent et les péjorations demeurent

A la fin du XVII^e siècle, le dictionnaire de Furetière reprend à son compte le prêt à porter discursif. Ce sont alors les péjorations qui collent à l'image de l'Arabe –avare, cruel, tyran- qui sont réitérés. Seul l'adjectif –tyran- apparaît, à notre connaissance, pour la première fois.

L'avarice, la cruauté et la tyrannie sont argumentées par un énoncé dont le sujet est effacé. L'énoncé reprend un stéréotype que le lecteur rencontre dans d'autres dictionnaires. L'usure demeure le défaut majeur de cet autre qu'est l'Arabe que la langue présente toujours sous les mêmes traits. Le contexte n'est pas encore favorable à l'admission de l'autre tel qu'il est dans les nouveaux rapports au monde.

ARABE. Substantif masculin & féminin, Avare, cruel, tyran. Quand on a affaire à des sergents, ce sont des Arabes qui tirent jusqu'au dernier sou, les Hôteliars de Hollande sont des Arabes, ils rançonnent leurs hôtes. Cet usurier est un Arabe envers ses créanciers, il ne leur relâche rien.

2.4. Le Dictionnaire de l'Académie, rupture ou continuité ?

Bien qu'il s'agisse d'un dictionnaire produit par l'Académie, celui-ci n'échappe ni à l'emprise du déjà dit ni au prêt à penser quand il traite des entrées "Arabe" et des termes corrélés. Ne dérogeant pas à la règle, il définit l'Arabe non pas comme une ethnie ou une nation mais en recourant au caractère qui lui est socialement attribué, la cupidité. Le discours de la doxa est mis en valeur quand il n'est pas le seul critère défi-

nitionnel. La définition recourt à une représentation répandue de l'Arabe.

Il n'est pas mis icy comme un nom de Nation, mais comme signifiant Un avare qui rapine sur tout, qui exige au-delà de la Justice.

La succession de quatre adjectifs péjoratifs met sur le marché linguistique une représentation sociale mémorisée depuis des siècles. Outre l'usure et la cupidité, les traits définitionnels de l'Arabe sont reproduits tels qu'ils figuraient dans les dictionnaires antérieurs.

ARABE : Usurier, avare, sordide & vilain. [Endurci-toi le cœur, sois arabe, corsaire. Dépreaux, Satire 8.]

L'usure fut tout au long du Moyen Âge, et même jusqu'au dix-septième siècle, un défaut majeur, voir un péché que l'église et la société condamnaient. Elle est condamnée aussi bien par l'église que par la société. D'ailleurs, le droit moderne considère l'usure comme un délit, le délit d'usure. L'Arabe, dans les dictionnaires est souvent présenté comme usurier et avare et donc opposé aux principes et aux valeurs de la communauté.

2.5. Des représentations pérennisées

Le discours dictionnaire véhiculant une représentation péjorée de l'Arabe se retrouve encore au dix-huitième siècle. C'est ainsi et malgré son caractère philosophique, très particulier certes mais qui va dans l'esprit du siècle des lumières, et bien qu'il ne s'agisse pas d'un dictionnaire de langue, le Dictionnaire philosophique de Voltaire va dans le même sens que les dictionnaires antérieurs. Le contexte est toujours favorable

à un discours connoté quand le référent est l'Arabe, pour des représentations pérennisées.

Les Arabes qui habitent les déserts ont toujours été un peu voleurs. Ceux qui habitent les villes ont toujours aimé les fables, la poésie, et l'astronomie.

Nous voyons que Voltaire reprend telle qu'elles étaient des définitions et des représentations existantes. L'esprit critique et universel ne touchent pas aux représentations de l'Arabe¹, voire de l'autre en général.

3. L'imbroglia des dénominations

Bien que les dénominations soient différentes, nous constatons que le référent demeure le même qu'ils soient Arabe, Musulman, Maure, Sarrasin ou Turc.

Les arabes, les mahométans, les maures, les musulmans, les sarrasins, les Turcs, des dénominations différentes pour un même référent ; des amalgames et des confusions au service d'un discours par lequel la doxa rejette l'autre, l'ennemi.

Les dénominations de l'Arabe avec ses variantes dénominatives, Maure et Sarrasin, sont préexistantes à la langue française puisqu'elles figuraient déjà dans la langue latine. Les premiers dictionnaires ne pouvaient donc que reprendre des catégorisations mémorisées par la doxa et dans la littérature du Moyen âge. La première des catégories qui convenait à l'Arabe était liée au paganisme.

Avant l'essor de l'islam, les chrétiens avaient des catégories établies pour l'ordre religieux : juif, païen, hérétique. Quand ils rencontrèrent les musulmans, ils essayèrent de faire entrer dans l'une de ces catégories,

¹ Citons ici la tragédie de Voltaire : *Mahomet ou le Fanatisme*, (1741)

"ignorant ou déformant" les "faits gênants" qui ne correspondaient pas au schéma préétabli afin de ne pas bouleverser ces postulats. (Tolan 2003 : 31-32).

Tel est le contexte socioculturel qui a toujours marqué le discours dictionnairique quand il s'agit de définir l'Arabe ainsi que les termes qui y réfèrent.

3.2. De quelques aberrations

Ces amalgames et ces confusions, au niveau du lexique, au niveau des référents et des définitions constituent des aberrations que nous retrouvons dans presque tous les dictionnaires, du Moyen âge, jusqu'au 19^{ème} siècle.

Les premiers dictionnaires qui ont introduit les mots qui réfèrent aux Arabes recourent à des dénominations d'ordre ethnique. La catégorisation permet la mise en place de dénominations non religieuses : "A de rares exceptions près, les chrétiens du Moyen Age n'employaient pas les mots "musulmans" ou "islam, mais des vocables ethniques : "arabe", "sarrasin", "ismaélite"" (Tolan 2003 : 33).

Avec la prise de Constantinople, l'amalgame entre l'Arabe, le Musulman et le Turc a émergé. Un contexte qui a largement contribué à confondre l'un avec l'autre, à tel point que les définitions sont devenues interchangeables.

Musulman. Nous appelons ainsi un Mahométan. C'est un mot turc, qui signifie un homme qui croit ce qu'il faut croire.

M. l'Abbé Berault sur cette note a dit : le mot Musulman n'est point Turc. C'est un mot Arabe. [...] Au reste, ce fut Mahomet qui donna le nom de Musulman à ses sectateurs. (Gilles Ménage, Dictionnaire)

La définition met en premier lieu un énoncé ayant pour sujet un –nous- inclusif dont la valeur référentielle est, hors contexte, difficilement identifiable ; s’agit-il de l’auteur ou de la communauté linguistique ?

L’étymologie du mot est volontairement ramenée à la langue turque. A l’époque, l’empire turc était en pleine expansion. Dans un contexte guerrier, le Turc est l’ennemi ; dire que le mot Musulman est d’origine turque s’inscrit dans un discours qui reprend la doxa dont il se fait l’écho.

La réfutation de l’origine du mot se fait par ricochet. En effet, le recours au discours direct introduit par le verbe –dit- se présente comme un argument dont la force réside dans la notoriété de la personne citée, en l’occurrence l’Abbé Berault, ecclésiaste.

Les dénominations -musulman et mahométan- sont présentées comme synonymes. Le dictionnaire rectifie cependant une information quant à l’étymologie du mot musulman, mot arabe et non turc. La domination turque de l’Occident a créé un amalgame entre le turc, l’homme mais aussi la langue, et l’arabe.

Le nom -sectateurs- pris pour désigner les adeptes de l’Islam est un dérivé du mot secte " Personne qui professe les opinions d'un philosophe, les croyances d'une secte.". Le dictionnaire présente l’Islam comme une secte dont les adeptes sont des sectateurs. Le discours définitionnel est sous l’emprise du préconstruit, voire du prêt à penser idéologique et religieuse.

C'est ainsi que nous retrouvons cette définition du mot Arabe dans un dictionnaire de la fin du dix-neuvième siècle.

ARABE [Etymologie. Emprunté du latin arabus]

Originaire de l'Arabie. Le peuple arabe. Les Arabes, un Arabe, et, figuré : c'est un Arabe, un homme rapace. Si Arabe, corsaire, Boileau, satire 8. (Hatzfeld & Darmesteter : Dictionnaire Général de la langue française...)

Nous nous limitons à ces définitions et à ces dictionnaires vu que la rupture avec le déjà-dit ne verra le jour qu'au cours de la seconde moitié du vingtième siècle.

3.3. Vers un nouveau discours dictionnaire

Si la première moitié du vingtième siècle est marquée par les nombreuses rééditions du Larousse illustré, la seconde l'est par le dictionnaire Le Robert.

La seconde moitié qui a vu l'ère de la décolonisation et des mouvements socioculturels rejetant la ségrégation pour une acceptation de la différence et de l'altérité trouvera écho dans les différents dictionnaires de langue. Le contexte transmis par cette nouvelle idéologie et par une nouvelle culture influencera d'une manière ou d'une autre les définitions des unités lexicales qui font notre discours.

Arabe. étym. Fin xie du latin arabus ou arabs, lui-même du grec araps. Originaire de la péninsule arabique. Tribus arabes.

Musulman, ane. étym. xvie arabe mislim « fidèle, croyant »

Qui professe la religion de Mahomet. vx mahométan.

Qui est propre à l'islam, relatif ou conforme à sa loi, à ses rites ; qui appartient à la communauté islamique. (Le Petit Robert 2009)

Arabes. Ensemble de populations formant une nation. (Le Petit Larousse 2009)

Ces définitions dénotatives et objectives s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle vision de la lexicologie et de la recherche d'une certaine objectivité qui n'hésite pas à reprendre les proverbes et les idées reçues rencontrées dans des dictionnaires antérieures. Les définitions sont des formations discursives auxquelles les auteurs des dictionnaires sont soumis d'une manière ou d'une autre. Le contexte du discours n'est plus un contexte immédiat mais celui qui concerne toute une communauté à travers son histoire et à travers ses rapports avec le monde et avec l'autre.

Conclusion

Avec l'avènement du vingtième siècle, même depuis la fin du dix-neuvième siècle, les définitions de l'Arabe sont devenues, à quelques exceptions près, plus objectives, plus détaillées et plus soucieuses de l'opinion générale et de l'aspect universel de la langue française. Cependant, les phrases d'auteurs, des éléments d'histoire que l'Histoire a réfutés, sont encore et toujours présents.

Nous pouvons affirmer que les définitions, plus ou moins objectives, finissent par se stabiliser au cours du vingtième siècle et que les nouveaux dictionnaires n'autorisent plus ce que le discours politique ou autre admet.

Cependant, encore un revirement eut lieu! L'avènement du vingtième et unième siècle, le 11 septembre 2001, les guerres menées contre l'Irak et contre l'Afghanistan et enfin ce qui se passe dans des pays qui ont connu ce qu'il est convenu d'appeler le printemps arabe vont instaurer de nouvelles représentations qui déboucheront sur de nouvelles dénominations.

Les définitions d'unités lexicales comme terrorisme / terroriste, islamisme / islamiste, djihad, etc. donnent lieu à de nouveaux amalgames et une présence manifeste de l'idéologie occidentale dont les dictionnaires à venir se feront l'écho.

Bibliographie

1. Ouvrages de linguistique

- Béal C., in Détrie C., Siblot P., Verine B. (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Honoré Champion, Paris.
- Kleiber G. (1997) : Sens, référence et existence : Que faire de l'extra-linguistique, *Langages*, n° 127, 9-37.
- Maldidier D. (1993), L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux, *Semen*, 08, Configurations discursives, 1993, [En ligne], mis en ligne le 21 août 2007. URL : <http://semen.revues.org/document4351.html>. Consulté le 18 mars 2008.
- Mazière F. (2005), *L'analyse du discours*, Que sais-je?, puf.
- Siblot P. (1994), "L'éloquence des silences. D'une absence de nomination comme déni de réalité". *Cahiers de praxématique* 23, pp. 2-26.
- Paveau M-A. (2006) : *Les prédiscours, sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

Tovlan J.- V, (2003), *Les Sarrasins, l'islam dans l'imagination européenne du Moyen Âge*, Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuelle Dauzat, Paris, Flammarion.

2. Dictionnaires

Edmond H. *Le Dictionnaire de la langue du XVI^{ème} Siècle*, version numérisée. Cf.

www.lexilogos.com/francais_renaissance.htm

Dictionnaire de l'Académie française (1694), version électronique.

Estienne R. (1539) : *Dictionnaire françois-latin, contenant les mots & les manières de parler françois, tournez en latin*, version en ligne, gallica.fr.

Furetière A. (1690) : *Dictionnaire Universel*, version en ligne de Champion Electronique.

Ménage G. (1694) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, version du Grand atelier de la langue française, Version électronique.

Hatzfeld A. & Darmesteter, avec le concours de Thomas, *Dictionnaire Général de la langue française du XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours*, 1890-1900

Voltaire F-M. A. (1964) [1765, pour la première édition] : *Dictionnaire philosophique*, Paris, Flammarion.